

Lyon, le 10 mai 2022

Page 1 / 4

# Un « G6 de la relocalisation » pour faire de notre région l'écosystème le plus attractif d'Europe

Stéphanie PERNOD, Première Vice-présidente de la Région Auvergne-Rhône-Alpes déléguée à l'Economie, à la Relocalisation et à la Préférence régionale, a présenté, ce mardi 10 mai, le « G6 de la relocalisation ». Ce groupe de travail, composé du Président de la CCIR, du Président du Medef régional, du Président de la CPME régionale, du Président du directoire de l'Agence Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises et du Directeur régional de la BPI, permettra de faciliter les relocalisations en Auvergne-Rhône-Alpes, grande priorité de la Région pour ce nouveau mandat. Depuis l'adoption du Plan de relocalisation de la Région, plus de 100 projets sont en cours d'accompagnement et permettront déjà de créer 3 100 emplois.

La crise sanitaire a révélé combien notre pays était dépendant des importations, notamment d'un point de vue industriel. Favoriser les relocalisations est ainsi une **question de souveraineté**. C'est aussi un **enjeu économique majeur**, qui permet de ramener des emplois chez nous, de créer de l'activité sur notre territoire. C'est enfin un **enjeu écologique** de bon sens puisque les relocalisations permettent logiquement de réduire les importations, qui causent 75% des émissions de CO2 dans le monde.

Depuis 2016, la Région a multiplié les efforts pour favoriser les relocalisations en Auvergne-Rhône-Alpes. Favoriser les relocalisations industrielles est l'une des priorités de la Région et l'une des vocations de l'Agence Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises. Cette volonté a d'ailleurs été consacrée, en décembre dernier, par **l'adoption d'un Plan de relocalisation stratégique** par l'Assemblée plénière de la Région. Ce plan a permis la mise en œuvre de plusieurs dispositifs visant à favoriser les relocalisations dans notre région. **A ce jour, plus de 100 projets sont en train d'être soutenus par la Région via le Plan de relocalisation : ce sont 3 100 emplois qui vont ainsi être créés.**

Parmi ces dispositifs, **la création du « G6 de la relocalisation »** constitue la pierre angulaire de l'action commune des acteurs engagés dans cette démarche. Cette création a été rendue possible par le travail commun enclenché en la matière avec l'ensemble des partenaires : la CCI, le Medef, la CPME, la BPI et Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises.



Lyon, le 10 mai 2022

Page 2 / 4

Chacun des acteurs apportera ainsi son expertise et ses compétences pour contribuer à cette grande priorité :

- Région : Accompagnement au quotidien des projets de relocalisation ;
- CCIR : Achat local et développement à l'international ;
- CPME : Gestion financière ;
- Medef : Levée de fonds et nouveaux talents ;
- BPIFRANCE : Solutions de financement.

En effet, accélérer les relocalisations dans notre région nécessite *de facto* un travail commun et une étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs économiques d'Auvergne-Rhône-Alpes.

**L'ambition de ce groupe est de faire de notre région l'écosystème le plus attractif d'Europe en matière de relocalisation**, en poursuivant plusieurs objectifs :

- ➔ Incarner et animer une dynamique régionale en faveur des entreprises qui relocalisent et celles qui le souhaiteraient ;
- ➔ Alimenter le collectif régional par des projets concrets, des préconisations d'action, des études et des analyses ;
- ➔ Promouvoir les projets de relocalisation existants et en faire émerger de nouveaux ;
- ➔ Mettre en œuvre un suivi de la performance des actions menées.

Le « G6 de la relocalisation » sera placé sous l'autorité de la Région et de sa Première Vice-présidente, **Stéphanie PERNOD**.

Il sera composé du Président de la CCIR, du Président du Medef régional, du Président de la CPME régionale, du Président du directoire de l'Agence Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises et du Directeur régional de la BPI.

C'est ainsi toute l'ambition de ce « G6 de la relocalisation » et du Plan de relocalisation stratégique adopté par la Région. **Ce dernier a permis de dédier 1,2 milliard d'euros sur 6 ans au soutien aux projets de relocalisation. Son objectif est de ramener 30 000 emplois industriels en Auvergne-Rhône-Alpes.** Déjà, plusieurs entreprises ont relocalisé leurs activités avec le soutien de la Région : Savoy International, Vicat, Dynastar, Chamatex, Aledia ou encore Europe Services.



*Auvergne-Rhône-Alpes est la première région industrielle de France avec plus de 510 000 emplois et plus de 54 000 sites en la matière. L'industrie est un pilier de l'attractivité économique de notre territoire : un secteur qui embauche (plus de 8 000 emplois créés entre 2017 et 2019), un secteur d'excellence (la Région s'appuie sur 12 filières industrielles d'excellence), un secteur qui innove. Au-delà des chiffres, l'industrie régionale se distingue aussi par sa capacité à se rassembler, à travailler en commun au sein notamment de pôles de compétitivité et de clusters dynamiques.*

« Avec Laurent WAUQUIEZ, nous avons fait de la relocalisation notre priorité. Parce que relocaliser les activités industrielles relève aujourd'hui à la fois du bon sens et de l'urgence. Urgence d'assurer notre souveraineté économique et de ramener les emplois chez nous. Bon sens de faire travailler nos entreprises et nos employés. Bon sens enfin de produire chez nous pour arrêter de limiter les importations. Mais inciter nos entrepreneurs à s'implanter en Auvergne-Rhône-Alpes nécessite un écosystème attractif. Et c'est ce que nous mettons en œuvre aujourd'hui avec ce « G6 de la relocalisation » : nous faisons converger toutes les énergies, toutes les compétences, tous les acteurs qui font l'économie en Auvergne-Rhône-Alpes pour identifier, accompagner et soutenir les projets de relocalisation industrielle. », déclare **Stéphanie PERNOD**, Première Vice-présidente de la Région Auvergne-Rhône-Alpes déléguée à l'Economie, à la Relocalisation et à la Préférence régionale.

« Nous sommes très fiers de poursuivre notre engagement au service d'une dynamique régionale d'exception, unique en France, dont le « G6 de la relocalisation » est une nouvelle illustration. Autour du Conseil régional et aux côtés de l'ensemble des acteurs économiques, le MEDEF, premier réseau d'entrepreneurs d'Auvergne-Rhône-Alpes, a pour ambition d'accompagner les entreprises, de tous nos territoires, dans leurs choix stratégiques de développement, notamment pour leur financement et leur capital humain, de les aider à se réinventer face aux profondes transformations sur les plans économique, environnemental, digital et sociétal, et de créer toutes les conditions nécessaires à la relocalisation, levier majeur de notre souveraineté et source de croissance et d'emplois. », explique **Jean-Luc RAUNICHER**, Président du Medef Auvergne-Rhône-Alpes.

« Les CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes s'inscrivent pleinement dans la stratégie de la Région en priorisant la réindustrialisation de notre économie. Au sein du G6, elles ont à cœur de tirer parti de leur réseau de proximité, notamment vis-à-vis des PME, par exemple en promouvant la relocalisation des achats et l'accompagnement au développement à l'international. », ajoute **Philippe GUERAND**, Président de la CCIR.

« La CPME mobilisera son réseau de chefs d'entreprises pour repérer des projets à fort potentiel de développement, mais aussi pour parrainer et accompagner ceux-ci dans leur mise en œuvre. Nous mettrons à disposition du projet « Relocalisation » notre engagement et savoir-faire en matière d'accompagnement des dirigeants sur



Lyon, le 10 mai 2022

Page 4 / 4

*nos sujets de prédilection que sont la gestion financière, la cybersécurité et la transition écologique.* », complète **François TURCAS**, Président de la CPME Auvergne-Rhône-Alpes.

*« Les équipes de Bpifrance sont très fières de participer à ce « G6 de la relocalisation » au côté de la Région Auvergne Rhône Alpes. Il permettra de poursuivre et d'amplifier l'efficace travail collectif des principaux acteurs de la région qui le constituent Bpifrance propose aux entreprises de la région un continuum de financement à chaque étape de leur développement. Le G6 favorisera la création de richesse et d'emplois grâce au développement des entreprises industrielles existantes et à l'éclosion de Start Up industrielles prometteuses. Notre région disposera ainsi d'un écosystème très attractif au sein de l'Europe qui la placera sur le chemin de la souveraineté. », détaille Jean-Philippe BES, Directeur de BPIFRANCE Auvergne-Rhône-Alpes.*

*« L'un des enseignements majeurs de la crise que nous traversons est la nécessité de renforcer nos entreprises régionales pour conforter notre souveraineté économique. Grâce au Plan de relocalisation stratégique de la Région souhaité par Laurent Wauquiez et Stéphanie Pernod, nous avons les moyens de faire confiance à nos entrepreneurs et de soutenir leurs projets de relocalisation qui vont créer de la valeur et des emplois sur nos territoires. Au sein du G6 de la relocalisation, je me réjouis qu'Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises contribue à cette dynamique collective qui me semble inédite en France, au service de nos chefs d'entreprise avant tout. Notre Agence contribuera non seulement à détecter et attirer de nouveaux projets, mais elle continuera également à accompagner, orienter et connecter les porteurs de projet avec les interlocuteurs clés. Par ailleurs, en lien avec tous nos partenaires du G6, nous créerons prochainement un Conseil de la relocalisation où les chefs d'entreprise les plus engagés pourront échanger avec d'autres chefs d'entreprise afin de faire fructifier de nouveaux projets et de valoriser les belles réussites dont nous pouvons être fiers dans notre région. », conclut Franck COLCOMBET, Président du directoire de l'Agence Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises.*

